

## Conditions générales de location

### **Tarifs**

Nos prix sont hors taxe et hors transport selon les prix affichés. Les locations se font pour une durée de 24h à 48 h au maximum après la date de la manifestation. A échéance de ce délai, des frais de retard seront facturés. Pour des commandes supérieures à Fr. 1'500.-, un acompte de 20% pourra être demandé. Une caution de 10% du montant de la facture sera demandée pour couvrir les éventuels frais liés à des casses ou des pertes. Cette caution sera restituée au retour complet et en bon état de la vaisselle, des caisses et de tout autre matériel mis à disposition. Pour la vaisselle réutilisable nécessitant un lavage intensif, un supplément de Fr.0.10 par pièce sera facturé.

### **Retour des caisses**

Pour des raisons d'hygiène, nous lavons toutes les caisses ouvertes même si elles n'ont pas été utilisées. La facturation correspondra donc au nombre de caisses ouvertes (sans les liens autobloquants originaux) et non pas au nombre d'objets utilisés. Les caisses retournées non ouvertes seront facturées Fr. 5.--.

### **Offre partenaire**

Des conditions spécifiques liées à des contrats de longue durée pourront être proposées.

### **Stockage**

Il est possible de stocker la vaisselle personnalisée achetée chez PAPIVAL SA. Le tarif comprend le stockage ainsi que la manutention d'entrée et de sortie de la marchandise.

### **Commande**

Chaque demande fera l'objet d'une confirmation de commande.

### **Annulation**

Des frais seront calculés pour une annulation anticipée :

- Jusqu'à un mois, 20% de la facture totale
- D'une semaine à un mois 40% de la facture totale
- Une semaine et moins 100% de la facture totale

### **Restitution**

La marchandise doit être rendue pour le terme convenu et non au-delà de 24h après l'évènement. Tout retard sera facturé. La marchandise doit être rendue complète et en bon état. Des frais de remise en état peuvent être facturés.

### **Utilisation conforme**

La vaisselle mise à disposition ne peut être utilisée que dans un but alimentaire. Toute autre utilisation est prohibée. La mise à disposition de vaisselle réutilisable se fait uniquement dans le but de favoriser la limitation et le tri des déchets. En cas d'utilisation non conforme, PAPIVAL SA se réserve le droit de suspendre des commandes déjà confirmées ou de réclamer la restitution du matériel déjà fourni.

## Transport

Les frais de transport seront définis en fonction du lieu de livraison et des conditions de livraison.

Des horaires précis de livraison ne peuvent être imposés par le client lors de la commande. Les frais de livraison de Papival sont à la charge du client.

Aucun comptage de vaisselle ne pourra être exigé sur place. D'éventuels frais de ramassage pourront être facturés, (CHF 60.-/heure), si la commande n'est pas prête à l'heure convenue.

## Paiements

Nos factures sont payables net à 30 jours à compter de la date de facturation. En cas de retard de paiement, nous nous réservons le droit de facturer un intérêt moratoire de 5 %. Paiement comptant jusqu'à Fr. 500.- au retrait ou à la livraison de la marchandise.

## Réclamations

Toutes les réclamations doivent être effectuées lors de la livraison.

## Propriété

Tout le matériel reste la propriété de PAPIVAL SA. Les vols, pertes, casses ou autre déprédations seront facturés au tarif en vigueur pour le renouvellement du matériel.

## Responsabilité du client

Le client assume l'entière responsabilité du matériel dès sa prise en charge et jusqu'à sa restitution. Il est seul responsable de tous les dégâts causés au matériel. Il incombe au client d'assurer, à ses frais, le matériel confié contre l'incendie, ainsi que le vol.

## Forces majeures

PAPIVAL SA ne pourra être tenu pour responsable des retards ou des défauts de livraison liés à des cas de force majeure ou à toute raison indépendante de sa volonté, telles que des intempéries, accidents ou autres événements. Tout retard de livraison ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une annulation de commande.

## For

Les tribunaux ordinaires de Sion sont exclusivement compétents en cas de contestations résultant du présent contrat.